



DEPARTEMENT DE LA MEUSE
COMMUNE DE VIGNOT
15 rue Pasteur - 55200

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2020 A 20H00

SONT PRÉSENTS : MILLOT Nicolas, SINAMA David, REINBOLT Annick, MACHEBOEUF Ludovic, LECLERC Madeleine, BOYE Patrick, JUSNOT Marylène, GERARDIN Fabrice, LANG Karine, QUENNOUELLE Joris, MARTIN Sonia, LEMARQUAND Alexandre, LOUIS Laura

SONT ABSENTS :

SONT ABSENTS EXCUSÉS : PEYRONNET David - DOGAN Coralie

PROCURATIONS : PEYRONNET David à JUSNOT Marylene, DOGAN Coralie à MILLOT Nicolas

SECRETAIRE DE SÉANCE :

SINAMA-POUJOLLE David.

Début de la séance à 20h07

Arrivée à 20h20 : LOUIS Laura

Arrivé à 20h40 : LEMARQUAND Alexandre

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation de nouveaux membres représentant la collectivité auprès du SIVU DES OUILLONS,
- Etude des propositions d'achat d'anciens matériaux suite à la démolition du muret du Presbytère - 8 rue de l'Eglise à Vignot.
- Etude du projet d'une convention de partenariat avec la Ville de Commercy concernant le raccordement du réseau d'assainissement collectif de la commune de Vignot sur le réseau et les installations de la Ville de Commercy
- Avenant aux contrats d'affermage : Eau et Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **13 VOIX POUR** de porter les points évoqués ci-dessus à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer les points suivants à l'ordre du jour en raison d'un nombre de devis insuffisants à présenter à l'Assemblée :

- Projet de deux « parcours santé »
- Acquisition de jeux en bois pour animations diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **13 VOIX POUR** de retirer les points évoqués ci-dessus à l'ordre du jour et propose de porter ces deux points dans les questions diverses.

ORDRE DU JOUR

1. SÉANCE À HUIS CLOS

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Conformément aux décrets n°2020-1131 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et n°2020-1358 du 6 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020, tous deux prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,

Monsieur le Maire propose de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la séance à huis clos.

2. CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL - 24/35ème :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante **la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation** pour une durée hebdomadaire de 24 heures à compter du 1^{er} avril 2021 afin de développer la communication sur le territoire de Vignot, d'organiser des activités de loisirs, de participer au développement de la culture et de la jeunesse au sein de la Médiathèque, d'animer des activités avec les Seniors, et effectuer toutes les tâches administratives afférentes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la création du poste d'Adjoint Territorial d'animation à compter du 1^{er} avril 2021 sur une base de 24/35ème.

3. ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTER CEA - PRESTATIONS SOCIALES

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante l'adhésion de la Commune auprès du CNAS qui permettait aux agents de bénéficier d'avantages sur de la billetterie, des parcs de loisirs etc...et dont le montant annuel de 2020 était déterminé à 212,00 € par employé.

Monsieur le Maire propose que les agents continuent de bénéficier de prestations sociales et suggère d'adhérer à l'Association INTER CEA dont la cotisation annuelle est moins élevée. Le montant de l'adhésion est de 60,00 € pour l'Amicale en 2021 et de 9,00 € carte d'adhérent. La carte pour le conjoint est de 2,00 € supplémentaire.

Il est précisé que les élus peuvent également bénéficier d'une carte d'adhérent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'Association INTER CEA et de prendre en charges les cartes d'adhérents pour le personnel communal.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES : (Arrivée de Laura LOUIS à 20h20)

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante les dossiers de subventions des Associations récemment déposés en Mairie et présente les montants des subventions allouées :

- Les Rays des Ouillons : 40,00 € 14/15
- La Gymnastique Volontaire : 650,00 € 14/15
- La Vignotine : 200,00 € 10/15
- La Boule Vignotine : 80,00 € 14/15
- Le Cœur sur la patte : 200,00 € 14/15
- Loisirs Couture : 155,00 € 14/15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser les montants de subventions ci-dessus énumérés.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée Délibérante du « règlement du Conseil Municipal » rendu obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement du Conseil Municipal.

6. CONVENTION ENTRE LA MÉDIATHÈQUE ET LES BÉNÉVOLES: (Arrivée d'Alexandre LEMARQUAND à 20h40)

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée Délibérante de la convention établie entre la Médiathèque et les Bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ladite convention.

7. ÉTUDE DE DEVIS : TRAVAUX DE DÉMOLITION DU PRESBYTÈRE :

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés concernant les travaux de désamiantage et de démolition du Presbytère - 8 rue de l'Eglise :

- Entreprise HOLLINGER DÉMOLITION : 49 125,00 € HT
- Entreprise XARDELL DÉMOLITION : 26 800,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise XARDEL DÉMOLITION pour effectuer les dits travaux.

8. ÉTUDE DE DEVIS : TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'ANCIENNE ÉCOLE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés concernant les travaux de désamiantage et de démolition de l'Ancienne Ecole – 6 rue Jeanne d'Arc:

- Entreprise HOLLINGER DÉMOLITION : 56 660,00 € HT
- Entreprise XARDELL DÉMOLITION : 27 900,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise XARDEL DÉMOLITION pour effectuer les dits travaux.

9. ÉTUDE DE DEVIS : ACHAT DE MATÉRIEL DE SONORISATION

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire évoque l'intérêt d'acheter du matériel de sonorisation pour animer les événements et les fêtes locales et propose le devis établi par la SARL DOURCHE :

- Système audio portable bluetooth « voyager BT15 ».....207,92 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'achat de matériel de sonorisation.

10. ADHÉSION AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION : CALCUL ALLOCATION DE RETOUR À L'EMPLOI

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1(LEMARQUAND Alexandre)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un courrier adressé par Pôle Emploi demandant à la Commune d'étudier les droits d'allocation pour perte d'emploi à un agent ayant travaillé dans la collectivité et ayant présenté sa démission.

Monsieur le Maire propose de demander les services du Centre de Gestion de la Meuse afin de calculer l'allocation due dès lors que l'agent remplit les conditions nécessaires pour la percevoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de demander les services du Centre de Gestion pour étudier les droits d'allocation de l'Agent concerné.

11. DÉMOLITION DU MURET DEVANT LE PRESBYTÈRE : RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX ANCIENS

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démolition du muret devant le Presbytère 8 rue de l'Eglise à Vignot, il avait proposé à plusieurs Antiquaires de récupérer les matériaux anciens moyennant une proposition d'achat.

Seules 3 personnes ont répondu

- Antiquaire METZ Benoît n'est pas intéressé,
- Antiquaire CORREGIO Lionel a fait une offre à 1 000,00 €
- Entreprise DURAND MATÉRIAUX a fait une offre à 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de 2 000,00 € proposée par l'entreprise DURAND MATERIAUX et réserve les matériaux anciens à cette entreprise.

12. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE AU SIVU DES OUILLONS :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Mme Sonia MARTIN demandant sa démission en qualité de membre de déléguée Titulaire du SIVU DES OUILLONS, désignée au préalable lors de la séance du 9 juin 2020.

Après vote à bulletin secret :

- Monsieur Joriss QUENOUELLE est désigné membre titulaire.

Monsieur Joriss QUENOUELLE étant désigné membre suppléant lors de la séance du 9 juin 2020, il convient alors de désigner un nouveau membre suppléant.

Après vote à bulletin secret :

- Monsieur MACHEBOEUF Ludovic est désigné membre suppléant.

13. PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE COMMERCY : STATION D'ÉPURATION :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention établi en partenariat avec la Ville de Commercy concernant le raccordement du réseau d'assainissement collectif de la commune de Vignot sur le réseau et les installations de la ville de Commercy et précise que la commune de Vignot sera ainsi assimilée à un usager raccordé au réseau d'assainissement collectif de cette ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de convention ainsi établi et autorise le Maire à la signer.

14. AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE : EAU ET ASSAINISSEMENT

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Vignot par délibération du 17 avril 2018 a décidé de délégué à la société VEOLIA EAU la gestion du service public de l'Eau et de l'Assainissement par deux contrats d'affermage, chacun prenant effet en date du 1^{er} mai 2008 et pour lesquels l'échéance arrive à son terme au 31 décembre 2020.

Il convient d'établir un avenant de prolongation d'un an permettant ainsi la mise en concurrence des candidats, les dossiers de consultation n'ayant pas été entrepris compte tenu de la COVID 19 et des difficultés rencontrées suite à cette pandémie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants aux contrats d'affermage EAU et ASSAINISSEMENT demandant une prolongation d'un an.

15. QUESTIONS DIVERSES :

- Parcours santé
 - o Attente du devis de l'ONF concernant la création des agrès.
- Achat de jeux en bois
 - o Demande de devis complémentaire. Madame REINBOLT se charge de cette mission.
- Planification des animations/manifestations de la Médiathèque- 1^{er} semestre 2021.
 - o Validation du planning des activités par le conseil sauf pour l'intervention de l'association « Meuse Nature Environnement ». Le conseil préconise une demande d'intervention d'un expert du service déchet de la CODECOM.

LEVÉ DE SÉANCE à 22h15

*Le Maire
Nicolas Niclot*

